

Direction des  
affaires financières

Tours, le 08/11/2017

Université  
François-Rabelais  
de Tours

60, rue du Plat d'Étain  
BP 12050  
37020 Tours Cedex 1

[www.univ-tours.fr](http://www.univ-tours.fr)

## Décision

**Objet : Tarifs pour la participation au colloque « Jardins et Végétal : Patrimoines du Val de Loire » 24 – 25 novembre 2017.**

Vu le décret 2012 – 1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu L'instruction comptable M9 applicable aux E.P.S.C.P ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 04 juillet 2016, approuvant la proposition de la commission des moyens du 17 juin 2016 de donner délégation à M. le Président de l'université pour fixer les tarifs des colloques sous conditions de vérifier au minimum l'équilibre prévisionnel de l'opération ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 26 septembre 2016, approuvant la proposition de la commission des moyens du vendredi 16 septembre 2016 de donner délégation à M. le Président de l'université pour fixer certains tarifs (vente de prestations, d'objets ou de matériels ainsi que la location de biens meubles ou immeubles).

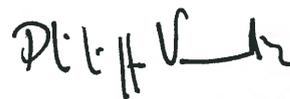
Sur proposition de M. le Directeur général des Services,

### **DECIDE**

Sont approuvés les tarifs HT du colloque cité en objet conformément au document joint à la présente (présentation du colloque, tableau d'équilibre financier) :

- 15 € HT par personne, payable uniquement par les participants (public) souhaitant être présent au cocktail déjeunatoire.
- Gratuit pour les intervenants et les membres du comité d'organisation
- Le colloque est ouvert au public gratuitement

Le Président,



Philippe VENDRIX

Notification à :

Mme l'Agent comptable

M. le Responsable de l'antenne financière du CESR